

Épidémie de Précarité

Arles - Le vendredi 23 Avril - 17 h - Kiosque à musique

Nous ne voulons pas de ce monde

L'accès à l'assurance chômage est un droit fondamental, dont la crise accentue la nécessité.

Dans tout le pays, le patronat dans le privé et le gouvernement dans les services publics profitent de la crise pour supprimer des emplois, augmenter les profits et réduire la réponse aux besoins de santé, d'éducation, de culture, de protection sociale. Le gouvernement annonce la baisse ou la suppression des allocations chômage à 1,7 million de travailleuses et travailleurs indemnisé.e.s, accentuant dramatiquement des statuts et emplois déjà durement touchés par la crise.

POUR L'EMPLOI, LA PROTECTION SOCIALE ET LE RETRAIT DE LA RÉFORME D'ASSURANCE CHÔMAGE

Dans le cadre du mouvement national d'occupation des lieux culturels par les professionnels du spectacle et de travailleurs précaires, nous exigeons :

- Retrait définitif de la réforme assurance-chômage et abrogation des décrets du 31 mars 2021.
- Maintien des droits pour tou-te-s les chômeur-se-s, de la période de crise jusqu'à la reprise totale des activités au niveau de mars 2020 :
 - Pour les chômeur-se-s du régime général : neutralisation du décompte des jours chômés jusqu'à la reprise totale des activités.
 - Pour les intermittent-e-s du spectacle, travailleur-se-s en emploi discontinu et chômeur-se-s en fin de droit : la prolongation immédiate des droits au moins un an après la reprise totale et normale des activités.
 - Baisse du seuil d'heures minimum permettant l'accès à l'indemnisation chômage pour les primo-entrant-e-s et chômeur-se-s en rupture de droits.
 - Accès de tou-te-s les travailleur-se-s précaires en emploi discontinu à la protection sociale, notamment par le retour à une annexe spécifique (extras de l'hôtellerie, de la restauration, de l'événementiel, guides conférencier-e-s, accompagnateur·rice-s du tourisme, saisonnier-e-s, intérimaires, artistes/auteur·rice-s, travailleur-se-s forcé-e-s à l'auto-entrepreneuriat...)
- Plan massif de soutien à l'emploi pour une véritable reprise du secteur culturel, impliquant les jeunes, en concertation avec les organisations représentatives des salarié-e-s, applicable dès maintenant et jusqu'au retour au volume d'activité antérieur à la crise. Pour les autres secteurs empêchés, conditionner l'obtention des aides du plan de reprise à des engagements sur l'emploi.
- Refinancement des caisses sociales et garantie du maintien de l'ensemble des droits sociaux - formation, retraite, santé et prévoyance, médecine du travail.
- Mesures immédiates permettant l'accès de tou-te-s aux congés maternité, paternité et maladie indemnisés au sein de la sécurité sociale. Aménagement des règles d'indemnisation chômage à l'issue de ces périodes de congés en les assimilant à des périodes de travail, pour tous les métiers et régimes d'indemnisation chômage, comme c'est déjà le cas pour les intermittent.es.
- Mesures spécifiques en réponse à la précarité des jeunes et ses conséquences.